



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët **Publié le 11 AVR. 2025**

DECISION n° 2025-14
DOMAINE DE LA DECISION : 7.5 Subventions
Demande de subvention LEADER pour le Centre d'interprétation Gauguin l'atelier du Pouldu

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020- 53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégations au Maire, et notamment son alinéa 26,
Considérant le projet de Centre d'interprétation Gauguin l'atelier du Pouldu,

DECIDE

Article 1 : De déposer auprès de l'Union Européenne un dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) selon le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	€ HT	Taux	Libellé	€ HT	Taux
Iconographie	24 260 €	2,9 %	Financement DETR obtenu	118 959 €	13,7 %
Décors et costumes	319 416 €	36,8 %	Financement CD 29 obtenu	118 959 €	13,7 %
Productions audiovisuelles	170 235 €	19,6 %	Financement Région Bretagne obtenu	124 467 €	14,4 %
Matériel audiovisuel, éclairages	353 310 €	40,7 %	Financement Quimperlé communauté obtenu	118 959 €	13,7 %
			Mécénat obtenu	5 172 €	0,6 %
			Fonds LEADER sollicités	75 000 €	8,6 %
			Commune	305 705 €	35,3 %
Total	867 221 €	100 %	Total	867 221 €	100 %

* proratisation à l'échelle de la scénographie d'un financement pour le projet global

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère et M. le Comptable public de Rosporden.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 11 avril 2025,
Le Maire,
Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.